

LA GAZETTE

Hebdomadaire économique et régional **Nord - Pas de Calais**

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires
des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 0524 | 92530 ISSN 1165-0796

APPEL D'OFFRES
INTERROGEZ-NOUS



PILLIOT
ASSURANCES

50 ans d'expérience
65 compagnies partenaires

devis@pilliot.fr
03 21 98 97 00

ENTRETIEN AVEC GÉRARD DE POORTER, PRÉSIDENT DE L'UMIH HAUTS-DE-FRANCE

Le secteur de l'hôtellerie- restauration dans l'attente



ACTUALITÉ

Les associations des Hauts-de-France durement impactées p. 6



04

08



SARL au capital de 160000 euros

Fondateur : Jean DOURIEZ

Directeur de Publication : Xavier MEPLON

Directrice Marketing : Stéphanie MEPLON
stephanie.meplon@gazettenpdc.fr

Directrice Publicité commerciale, Partenariats & Relations Extérieures : Caroline DENGLOS
caroline.denglos@gazettenpdc.fr - Tél : 06 17 87 32 19

Directeur commercial Annonces légales : Laurent MONTOIS
l.montois@gazettesolutions.fr - Tél : 06 22 60 75 80

LILLE 7 rue Jacquemars Gielée - BP 80139 - 59017 LILLE CEDEX
Standard : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40
www.gazettenpdc.fr

Rédaction: redaction@gazettenpdc.fr

Rédacteur en chef : Patrick BEAUMONT
patrick.beaumont@gazettenpdc.fr

Chef d'édition : Amandine PINOT
amandine.pinot@gazettenpdc.fr

Rédactrice : Camille MICHALSKI
camille.michalski@gazettenpdc.fr

À LA UNE

03-04

ENTRETIEN AVEC GÉRARD DE POORTER, PRÉSIDENT DE L'UMIH HAUTS-DE-FRANCE

Le secteur de l'hôtellerie-restauration dans l'attente

ACTUALITÉ

05

ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT

Activité maintenue chez Clésence

ACTUALITÉ

06-07

CRISE DU COVID-19

Les associations des Hauts-de-France durement impactées

ACTUALITÉ

08

ID FORMATION ET POP SCHOOL

Deux acteurs régionaux de la formation unissent leurs forces

DROIT

09

CRISE SANITAIRE ET CONTRATS

Comment rédiger une clause de force majeure ?

Community manager : Manon VANHUYSE
manon.vanhuyse@gazettenpdc.fr

Abonnements :

abonnement@gazettenpdc.fr

Tél : 03 28 38 45 10 - Fax : 03 28 38 45 40

Annonces Légales : al@gazettenpdc.fr

Annonces légales en ligne : www.al.gazettenpdc.fr

Tél : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40

IMPRIMERIE : DB PRINT

53, rue de la Lys - BP 90068 - 59431 Halluin CEDEX (fr)

Chrzanowska 32, 05-825 Grodzisk Mazowiecki (pl)

Associé : SARL Financière Douriez-Bataille

Tirage moyen édition Pas de Calais : 6 200 exemplaires

Dépôt légal : à parution - CPPAP n° 0524 | 92530 ISSN 1165-0796

Abonnement d'un an : 45€ par édition

Cette édition de la Gazette Nord - Pas-de-Calais est composée d'un cahier Juridique et Economique. Ce numéro ne comporte aucun document en asile.

LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION DANS L'ATTENTE

C'est le seul secteur encore à l'arrêt. Comment les professionnels de l'hôtellerie-restauration vont-ils survivre à cette crise sanitaire qui les a contraints à baisser le rideau il y a deux mois ? Si Gérard de Poorter, le président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) Hauts-de-France, ne peut prédire l'avenir, il est depuis le début à leurs côtés.

Amélie PÉROZ



Gérard de Poorter, président de l'Umih Hauts-de-France.

La Gazette : Comment l'Umih Hauts-de-France aide-t-elle les entreprises à traverser cette épreuve ?

Gérard de Poorter : La décision du Gouvernement de fermer nos portes, en quelques heures seulement, le 14 mars dernier, a évidemment été brutale. Le syndicat s'est immédiatement mobilisé pour que l'État assume ses responsabilités au vu de la gravité des mesures prises à l'égard du secteur. Concrètement, l'Umih Hauts-de-France communique au quotidien avec ses adhérents, pour les guider dans leurs démarches et les conseiller sur la possibilité, par exemple, d'obtenir des reports d'échéances d'assurances, de taxes foncières ou de loyers. Nous les tenons également au courant des nouvelles circulaires et réglementations, et avons transmis par écrit nos desiderata aux députés et sénateurs de la région pour qu'ils les fassent remonter à leur tour dans les ministères. Notre travail, c'est de les accompagner dans cette période d'une complexité inédite et d'alléger au maximum leurs dépenses.

La question de l'indemnisation par les assurances est un des plus gros points de crispation pour la profession. Quels leviers l'Umih peut-elle actionner ?

La pandémie n'est pas inscrite dans les contrats d'assurance, la perte d'exploita-



«Nous devons actuellement travailler sur la mise en place de protocoles sanitaires pour assurer la sécurité des salariés et des clients», insiste Gérard de Poorter.

assurer la sécurité des salariés et des clients. Nous avons créé des fiches techniques et métiers qui seront validées par la Direction générale du travail, avec

© cheryrandbees

tion liée à cette crise sanitaire n'est donc pas prise en compte. L'Umih et la Fédération française des assurances (FFA) se sont mises autour de la table pour trouver des solutions et prendre en charge une partie, voire la totalité, de la perte d'exploitation. Des banques mutualistes ont déjà joué le jeu en remboursant une partie, plus ou moins importante, de la perte d'exploitation, et d'autres rejoignent le mouvement.

Comment a été perçue la décision du Gouvernement de laisser fermés vos établissements en mai ?

À la suite de l'allocution du Président de la République du 23 avril dernier, notre président confédéral Roland Héguy lui a rappelé la nécessité pour les professionnels du secteur d'avoir une date de réouverture en juin. Il faut leur donner un espoir ! Nous n'avons pour le moment aucune réponse, elle dépendra de l'évolution du virus jusqu'à la fin du mois de mai.

En attendant la réouverture, quels sont vos axes de travail ?

Nous devons actuellement travailler sur la mise en place de protocoles sanitaires pour

l'aval des syndicats de salariés. L'Umih a également demandé au Gouvernement d'inscrire le Plan de sauvegarde et de relance dans la durée. Trois mois, ce n'est pas suffisant. Concernant la distanciation sociale, l'Umih a émis plusieurs suggestions, notamment la possibilité d'élargir les terrasses pour les établissements qui en sont dotés, afin de respecter la distance d'un mètre entre chaque table et d'installer le moins de clients possibles à l'intérieur du restaurant. La question de l'hygiène est un point essentiel de cette réorganisation, pour rassurer le personnel et les clients et fidéliser ces derniers. L'Umih Hauts-de-France travaille à cette redynamisation avec la Région, soutien de la première heure, le Comité régional du tourisme et de congrès, les métropoles et communes.

Quelles sont les perspectives d'avenir pour les établissements de nuit ?

Je pense que pour les discothèques, bars, cafés-concerts, cabarets... ce sont les préfets qui vont devoir statuer sur les réouvertures au cas par cas. Pour ces établissements qui ont encore moins de visibilité, ça va être encore plus compliqué.

ACTIVITÉ MAINTENUE CHEZ CLÉSENCE

Filiale du groupe Action logement, l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH) Clésence est l'un des acteurs incontournables du logement social dans les Hauts-de-France. Face à la crise sanitaire, elle poursuit sa mobilisation afin d'accompagner l'activité économique du territoire.

Amélie PÉROZ



Les contrats de réservation ont continué durant le confinement : celui de la première résidence intergénérationnelle a été signé début avril à Bruay-sur-l'Escaut.

Clésence a notamment contribué à la rédaction de la Charte partenariale de bonnes pratiques pour la gestion des chantiers en région. Sur les 38 programmes (soit 929 logements) en maîtrise d'ouvrage directe en cours de réalisation et suspendus depuis le 17 mars, 12 ont aujourd'hui repris. Dès le début du confinement, plusieurs mesures ont été prises pour préserver les emplois sur le territoire : généralisation du traitement dématérialisé des factures avec engagement de règlement rapide ; non-application des pénalités liées aux retards découlant de la crise sanitaire ; prise en charge des surcoûts, en concertation avec chaque partenaire, pour une reprise des travaux sécurisée ; soutien aux entreprises partenaires en difficulté avec le déploiement de solutions innovantes, dont le ré-

glement des factures de matériaux directement auprès de leurs propres fournisseurs.

REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Certains types de travaux sont désormais autorisés : ceux en extérieur et dans les logements vacants. Les chantiers se déroulant en site occupé sont toujours suspendus, Clésence travaille sur leur prochain redémarrage, dans des conditions sécurisées. Les commissions d'appels d'offres ont, elles, toutes été maintenues, afin d'attribuer les marchés des programmes en cours. L'attribution du marché de la Zac Intercampus Amiens a ainsi été finalisée durant le confinement. Le travail de préparation du chantier se

poursuivra quant à lui en visioconférence avec l'architecte et le groupement d'entreprises régionales missionnées. Un des objectifs de la direction du développement de Clésence est de poursuivre les relations avec les partenaires internes et externes : 19 dossiers ont ainsi été présentés au sein des Comités d'opportunités internes (COI) ; quatre Comités d'engagement internes (CEI) ont été organisés en visioconférence afin d'obtenir l'accord pour pouvoir signer les avant-contrats et déposer les dossiers de demande de financement. Deux contrats de réservation ; une promesse foncière et trois avenants ont également été signés ; 16 signatures d'avenant sont prévues d'ici mi-mai. Et depuis le 21 avril, les commissions de marchés ont redémarré en visioconférence.

LES ASSOCIATIONS DES HAUTS-DE-FRANCE DUREMENT IMPACTÉES

En lien avec le Réseau national des maisons d'associations (RNMA), le Mouvement associatif a lancé, le 20 mars dernier, une enquête flash*, conduite par le réseau associatif Recherches & Solidarités, s'adressant aux responsables associatifs – bénévoles ou salariés. Y ont répondu 12 000 associations, dont 1 037 dans les Hauts-de-France.

Amélie PÉROZ



© JHDT Productions

Le constat en région est sans appel : 68% des associations ont cessé leur activité, 23% maintiennent une faible activité (seules 5% restent très actives) et 91% ont été contraintes d'annuler ou de reporter des événements. Point positif : le maintien du lien social pour 81% des associations, avec leurs bénévoles, lien gardé à 74% avec leurs bénéficiaires, 25% proposant des activités de substitution avec leurs adhérents. «Leur rôle [ndlr, des associations] reste crucial pour maintenir du lien et prendre soin des plus fragiles, en cette période et au-delà. Elles se mobilisent également en dehors de leurs champs d'action initiaux et restent présentes auprès des publics qui ont besoin d'elles», note dans un communiqué le Mouvement associatif des Hauts-de-France, qui regroupe une grande partie des 100 000 associations actives en région, soit 163 260 salariés. Certaines asso-

ciations relevant des secteurs social et médico-social ont par exemple vu leur activité se renforcer, dans des conditions difficiles et avec des surcoûts liés au Covid-19.

71% des associations ont eu recours au chômage partiel. À ce stade de la crise sanitaire, 42% des associations se heurtent à une perte de revenus d'activité ; parmi les craintes, celle de la perte de subventions liées à l'annulation d'un événement pour 27% des associations, 24% envisageant une perte des financements publics et 17% des financements privés. 15% des structures interrogées ont rencontré des difficultés de trésorerie et 52% ont moins de six mois d'exploitation couverts par leur trésorerie. Logiquement, 63% d'entre elles demandent des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, 43% ont eu recours à des aides locales, 26% disent ne pas connaître les aides économiques existantes et seulement 6% les ont activées.

PACTE DE SÉCURISATION

Fort de ces résultats, le Mouvement associatif «plaide pour que les spécificités des associations soient reconnues et lance un appel aux pouvoirs publics pour que la pérennité économique des associations soit garantie par différentes mesures», comme il l'a indiqué par voie de presse. Un souhait partagé par le Mouvement associatif régional, avec

un cri d'alarme : «Les associations ne doivent pas être les oubliés de la crise sanitaire.» Et une solution : «Que les financements de l'État et des collectivités indispensables à la pérennité du tissu associatif et des capacités d'action soient sécurisés au travers d'un Pacte de sécurisation des subventions signé par l'État et les collectivités territoriales.» Un Pacte qui devrait permettre la prise en compte des problématiques liées à l'annulation ou au report des actions, l'engagement sur la stabilité des budgets antécrise, la transformation des subventions initialement prévues en subvention de fonctionnement, le versement accéléré des subventions (soldes 2019 et avances

2020), ainsi que le doublement des avances. Le Mouvement associatif plaide également pour un fonds de soutien aux associations, pour celles qui font face à une forte baisse de leurs activités et recettes afférentes ou à une baisse de leurs ressources «issues de la générosité». Deux mesures phares qui doivent être, pour le Mouvement associatif des Hauts-de-France, assorties de mesures complémentaires et «la création d'un véritable plan de relance et d'investissement post-crise sanitaire».

*Cette première enquête sera suivie d'une deuxième plus détaillée courant mai.

APPEL À PROJETS de l'incubateur évident!



© InsideCreativeHouse

Depuis ses débuts, InitiativesETcité et son incubateur évident! accompagnent des porteurs de projets à fort impact social et environnemental (amélioration du bien-être des plus fragiles, circuits courts, filière bio, réduction des déchets...). Déjà 35 projets socialement innovants ont été accompagnés sur les trois premières promotions.

InitiativesETcité, cluster de l'économie sociale et solidaire, a créé en 2018, avec l'appui de ses partenaires – dont Veolia, Malakoff Humanis et la Métropole européenne de Lille –, un incubateur de projets d'innovation sociale inédit à vocation territoriale : évident!. Neuf mois durant, les porteurs de projets sont accompagnés pour se développer sereinement. Quel modèle économique, à quels

financements accéder, comment faire une levée de fonds ? Quelle gouvernance ? Comment se développer commercialement ? Tester ses produits et services ? Mieux s'implanter sur son territoire, mesurer son impact social ? Autant de réponses qu'apportera l'incubateur pour lever les risques et obstacles à la viabilité économique et technique du projet, et aider l'entrepreneur à structurer et pérenniser sa démarche.

La quatrième promotion de l'incubateur 2020 accueillera jusqu'à 12 projets d'innovation sociale sur deux thématiques :

- la Transition écologique (économie circulaire, efficacité énergétique, circuits courts) ;
- l'économie du «care» (aide aux publics fragiles, solidarité, handicap, inclusion, silver économie).

Cet appel à projets est ouvert à tout porteur de projets ou toute organisation à vocation sociale, sociétale ou environnementale dont le siège social se situe en région Hauts-de-France, à l'exclusion des organisations gouvernementales, des fondations d'entreprise et des EPCI.

Le projet doit être pertinent par rapport à l'une des deux thématiques de l'incubateur, s'ancrer sur le territoire, et son impact doit être fort, qu'il soit social, environnemental, économique, politique... Seront également étudiés la viabilité du modèle économique, le caractère innovant du projet, les qualités entrepreneuriales et la disponibilité du porteur.

Candidature en ligne avant le 15 juin 2020 minuit sur le site www.evident-incubateur.org

DEUX ACTEURS RÉGIONAUX DE LA FORMATION UNISSENT LEURS FORCES

ID Formation et Pop School ont décidé de mutualiser leurs activités en faveur de l'inclusion numérique. Leur but est de former les demandeurs d'emploi aux métiers du numérique. L'un s'appuiera sur les forces de l'autre pour aller toujours plus loin.

Camille **MICHALSKI**

L'un incarne la robustesse, l'autre l'agilité. C'est ainsi qu'ID Formation et Pop School, deux acteurs régionaux de la formation des demandeurs d'emploi, justifient leur récent mariage. Créé en 1994, ID Formation se présente comme une référence dans son domaine : l'entreprise compte 122 centres de formation dans huit régions de France (dont 37 dans les Hauts-de-France). Cependant, Eric Faidherbe, son fondateur, reconnaît que les formations numériques manquent à son catalogue. Pourtant, 80 000 emplois sont à pourvoir dans le numérique en France. Et 15 à 20% de la population avoue avoir des difficultés avec les nouvelles technologies. Ce qui représente 1,2 million de personnes dans les Hauts-de-France. C'est pourquoi le dirigeant s'est rapproché, il y a près d'un an, de

Pop School, labellisé «Grande Ecole du numérique», pour discuter d'une alliance

UN MARIAGE ET NON UNE FUSION

Créé en 2015 sous l'impulsion du Gouvernement, cette école forme les personnes éloignées de l'emploi aux métiers du numérique. Implantée dans la région à Lens, Roubaix, Saint-Omer, Valenciennes et Willems, elle est en échange constant avec des entreprises locales, telles que Lyreco, pour connaître les besoins en compétences des employeurs. Tout comme ID Formation, à l'origine lancé pour recourir à l'illettrisme : son ambition est avant tout sociale. «Il faut casser l'image élitiste des métiers du numérique comme étant réservé aux bac+5. Les nouveaux talents se trouvent là où on ne les attend pas», affirme Pierre Verlyck, directeur de Pop School. Ce mariage marque le premier rapprochement national entre une Grande Ecole du numérique et un acteur historique de la formation. Alors qu'ID Formation enregistre depuis plus de deux ans une progression annuelle moyenne de 30% de son chiffre d'affaires, Pop School compte sur ce partenariat pour pérenniser ses activités encore toutes jeunes. ID Formation acquiert alors 51% du capital de Pop school. Pierre Verlyck reste directeur général de l'école, tandis que la présidence sera assurée par le groupe Pop, dirigé par Emmanuel Vandamme.



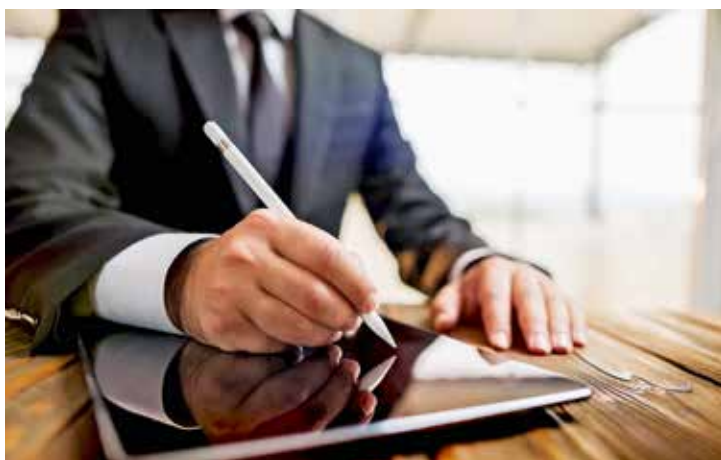
De gauche à droite : Pierre Verlyck, directeur de Pop School, Eric Faidherbe, président-directeur général d'ID Formation, et Emmanuel Vandamme, président du groupe Pop.

Reportage réalisé avant le confinement.

COMMENT RÉDIGER UNE CLAUSE DE FORCE MAJEURE ?

Les clauses contractuelles de force majeure sont scrutées par tous en cette période de pandémie. On se demande si elles s'appliquent ou non à la situation actuelle. On s'interroge aussi sur comment rédiger une telle clause.

Blandine **POIDEVIN**



Si la tendance est grande d'y faire figurer les épidémies dans les négociations actuelles, il ne faut, toutefois, pas oublier que ce n'est pas toujours dans l'intérêt des parties. En effet, la partie qui est en mesure de livrer le produit ou de délivrer le service malgré l'épidémie en cours, comme celle que nous vivons actuellement, n'a pas intérêt à se voir opposer cette clause.

D'ailleurs, les tribunaux ne reconnaîtront pas toujours la situation de force majeure : le juge doit analyser la situation *in concreto* pour considérer si elle peut s'appliquer ou non.

On peut proposer la rédaction suivante pour cette clause, tenant compte des épidémies, de la crise des gilets jaunes, ou autre événement indépendant de la volonté des parties :

«*De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les événements suivants :*

guerre, émeutes, incendie, grèves internes ou externes, lock-out, occupation des locaux du d'une des parties, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales

ou gouvernementales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les accidents de toutes natures, épidémie (à voir), pandémie (à voir), maladie touchant plus de 15 % du personnel de l'une des parties dans une période de deux mois consécutifs, absence de fourniture d'énergie, arrêt partiel ou total du réseau Internet et, de manière plus générale, des réseaux de télécommunications privés ou publics, blocages de routes et impossibilités d'approvisionnement, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale de la présente convention.

La partie touchée par un cas de force majeure en avisera immédiatement l'autre partie par mail ou par tout autre moyen, confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception en produisant des justificatifs. L'autre partie se réserve le droit de vérifier et de contrôler la réalité des faits. Dans le cas où l'une des parties invoquerait un cas de force majeure, elle mettra tout en œuvre pour réduire autant que possible les effets dommageables résultant de cette situation.

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties».

Il convient également de penser au sort des données et autres documents échangés entre les parties pendant cette période de suspension, et notamment des données personnelles.

Rappel : La force majeure est définie comme un événement cumulativement imprévisible et irrésistible, qui empêche l'une des parties au contrat de remplir ses obligations (Cf. article 1218 du Code civil). En conséquence, elle suppose que, de façon temporaire ou définitive, l'une des parties (ou les deux) ne soit plus en mesure de délivrer le service, livrer le produit.



DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA MANCHE

Manal **HAMDI**

ELIS RACHÈTE CENTRAL LAUNDRY

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion au niveau international, Elis, le prestataire multiservice français offrant des solutions de location-entretien d'articles de textile, vient de finaliser l'acquisition à 100% de Central Laundry, l'entreprise britannique spécialisée dans la location et le nettoyage du linge plat dédié au secteur de la santé. Par cette opération, Elis veut renforcer sa position sur le marché britannique de la santé. Implantée en Angleterre, la structure cédée a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 4 millions de livres sterling au cours de l'année précédente. Le processus de rachat avait été lancé il y a plusieurs mois.

LA COMMISSION EUROPÉENNE AUTORISE L'ACQUISITION DE VIRIDOR

KKR, un fonds d'investissement américain, vient de recevoir l'autorisation de la direction générale de la concurrence de la Commission européenne afin d'acquérir l'entreprise britannique Viridor, spécialisée dans le recyclage, les énergies renouvelables et la gestion des déchets. En effet, la Commission a indiqué que la vente n'engendrera pas de problèmes de concurrence suite à l'absence de chevauchement horizontal ou vertical des activités des entreprises. Cependant, les actionnaires de Viridor, filiale de Pennon Group, n'ont pas encore approuvé la vente. Une assemblée générale annuelle est programmée le 25 mai prochain. Rappelons que l'enseigne britannique regroupe actuellement environ 3 000 collaborateurs.

RICHARD BRANSON CÈDE DES PARTS DE VIRGIN GALACTIC AFIN DE SAUVER VIRGIN ATLANTIC

A court de financement, l'homme d'affaires Richard Branson vient d'annoncer dans un communiqué qu'il compte céder 25 millions d'actions de Virgin Galactic, dédiée au tourisme spatial, afin de soutenir les autres filiales de Virgin Group, dont la compagnie aérienne Virgin Atlantic. Détenue à 51% par l'entrepreneur britannique, cette dernière est lourdement impactée par la crise économique causée par la pandémie du Covid-19. D'autre part, la structure, spécialisée également dans les liaisons transatlantiques vers l'Amérique du Nord, a annoncé la suppression de plus de 3 000 emplois afin de réduire ses coûts et assurer sa survie.

VIRGIN ATLANTIC DÉVOILE SON PROGRAMME DE VOLS POUR L'ÉTÉ 2021

La compagnie aérienne britannique Virgin Atlantic vient de dévoiler son programme de vols pour l'été 2021. Elle assurera des vols vers 24 destinations, dont Orlando, Los Angeles, New York et Grenade, au départ des aéroports de Londres Heathrow, Manchester, Glasgow et Belfast. De plus, elle compte augmenter progressivement le nombre de ses passagers durant le deuxième trimestre de l'année en cours. Par ailleurs, les réservations pour l'été de l'année prochaine ont été ouvertes depuis le 16 mai. Virgin Atlantic, dont le



La Banque d'Angleterre à Londres.

siège social est situé à Crawley en Angleterre, a abandonné récemment sa base située à l'aéroport de Londres Gatwick.

s'attend à une hausse d'environ 15% du PIB en 2021.

LA BANQUE D'ANGLETERRE PRÉVOIT UNE CHUTE HISTORIQUE DU PIB BRITANNIQUE

La Banque d'Angleterre prévoit une chute de 14% du produit intérieur brut (PIB) britannique au cours de l'année 2020 et de 25% au deuxième trimestre. Cette dégringolade est due principalement aux circonstances économiques actuelles liées au Covid-19. Selon l'établissement bancaire, le taux de chômage devrait atteindre 8% en 2020 et 7% en 2021. L'inflation devrait s'établir à 0,6% en 2020 et à 0,5% en 2021. Par ailleurs, la banque maintient son taux directeur à 0,1%. La Banque d'Angleterre

BT SUSPEND LE VERSEMENT DE DIVIDENDES POUR DEUX ANS

BT, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de services de télécommunications, dont le siège social est basé à Londres, vient d'annoncer, dans un communiqué de presse, la suspension des versements des dividendes pour la fin de l'exercice 2019/2020, mais aussi pour celui de 2020/2021. Cette décision a été prise afin de faire face aux conséquences économiques de la pandémie, de préserver les liquidités de l'entreprise et de protéger son bilan. BT, qui a signalé une baisse de 2% de son chiffre d'affaires, compte reprendre le versement de dividendes pour l'exercice 2021/2022 à un taux annuel qui s'élève à 7,7 pence par action.

#COVID-19 : INFORMATION IMPORTANTE LA GAZETTE NORD-PAS-DE-CALAIS

Mesdames, Messieurs, Chers Clients,

Dans le contexte de crise sanitaire majeure que traverse notre pays, les instances officielles ont appelé à la responsabilité de chacun et de tous. Nous vous informons des mesures et du plan d'action de la Gazette Nord-pas-de-Calais concernant la gestion interne du COVID-19 qui s'inscrivent dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Ce plan vise à préserver la santé de nos clients, de nos collaborateurs, de leurs familles et à garantir la continuité de nos services ainsi que la parution de nos journaux.

Un dispositif de télétravail pour l'ensemble des collaborateurs a d'ores et déjà été activé au sein des équipes Gazette.



Les rendez-vous clients dans nos locaux ou à l'extérieur sont donc temporairement annulés ou reportés ultérieurement.



Ces procédures seront régulièrement modifiées conformément aux recommandations des autorités compétentes.



Ce plan de continuité des activités nous permettra de poursuivre la réalisation de l'ensemble des services proposés habituellement. Afin de faciliter les mesures de télétravail, nous vous remercions de **privilégier les solutions suivantes** :

Privilégiez la saisie de vos annonces légales sur nos sites dédiés :
Notre plateforme disponible 24h/24 et 7j/7 est gratuite :
<https://www.annonceslegales.pro/>



Vos interlocuteurs commerciaux habituels sont à votre disposition pour vous configurer un nouvel accès ou vous communiquer vos identifiants actuels.



Privilégiez les règlements de vos annonces et abonnements par virement ou paiement sécurisé en ligne par carte bancaire.



Privilégiez la communication par e-mails.



Nous restons à votre disposition pour toute question en direct :

par téléphone au : **09.70.44.04.07** et sur la boîte mail : al@gazettenpdc.fr

Espérant qu'aucun de vous ne sera confronté à cet agent pathogène, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Xavier Méplon - Gérant Gazette Nord-Pas-de-Calais